



Document d'objectifs Natura 2000

« Marais salé de Saint-Beauzire »

Site Fr 830-1037

Document de synthèse final validé par le comité de pilotage du 23 février 2009



Février 2009

Structure animatrice pour le site :



Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne
Moulin de la Croûte - Rue Léon Versepuy
63200 RIOM
Tél. : 04 73 63 18 27 - Fax : 04 73 64 04 73
E-mail : cren-auvergne@espaces-naturels.fr

SOMMAIRE

RESUME	1
PREAMBULE	4
INTRODUCTION	7
I - PRESENTATION GENERALE DU SITE	7
Localisation et caractéristiques	7
Présentation administrative du site	8
Le patrimoine naturel	10
Description sommaire de l'activité économique du secteur et de ses acteurs	17
II - LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	24
III - LES MESURES DE GESTION	28
IV - LES CONTRATS NATURA 2000	42
V - LA CHARTE NATURA 2000	43
V - LE SUIVI SCIENTIFIQUE	46

RESUME

Présentation du site

La superficie du site est de **13 hectares**, répartis en trois morceaux disjoints et situés sur la commune de St-Beauzire (63).

Cette zone Natura 2000 a été désignée **pour la présence d'un pré salé continental,, milieu naturel très rare en France**. Elle abrite également une libellule d'intérêt communautaire (Agrion de Mercure) et 12 plantes rares.

Activités socio-économiques

L'agriculture est présente sur 25% du site. Elle est principalement tournée vers la culture céréalière mais les agriculteurs présents possèdent également des bovins qui pâturent en dehors de ce site.

Les activités industrielles sont très nombreuses autour du site avec la présence de plusieurs ZAC dont celle du biopôle qui se superpose avec la zone Natura 2000 sur 1350m². Un projet d'Autoport est également prévu sur la commune de Gerzat, en limite du site.

Les voies de communication sont également présentes avec l'A71 qui a coupé le marais en deux en 1987, la barrière de péage de Gerzat au sud du site et divers projets d'élargissement et de bretelle autoroutière.

Cette zone Natura 2000 est donc dans un contexte péri-urbain qui la rend particulièrement vulnérable.

Les objectifs de développement durable

6 objectifs ont été retenus :

- Restaurer les zones salées dégradées
- Améliorer les connexions écologiques entre les habitats
- Restaurer le fonctionnement hydraulique du marais
- Mettre en place une gestion agricole durable du site
- Evaluer l'état de conservation des habitats
- Sensibiliser le public à la protection des prés salés continentaux

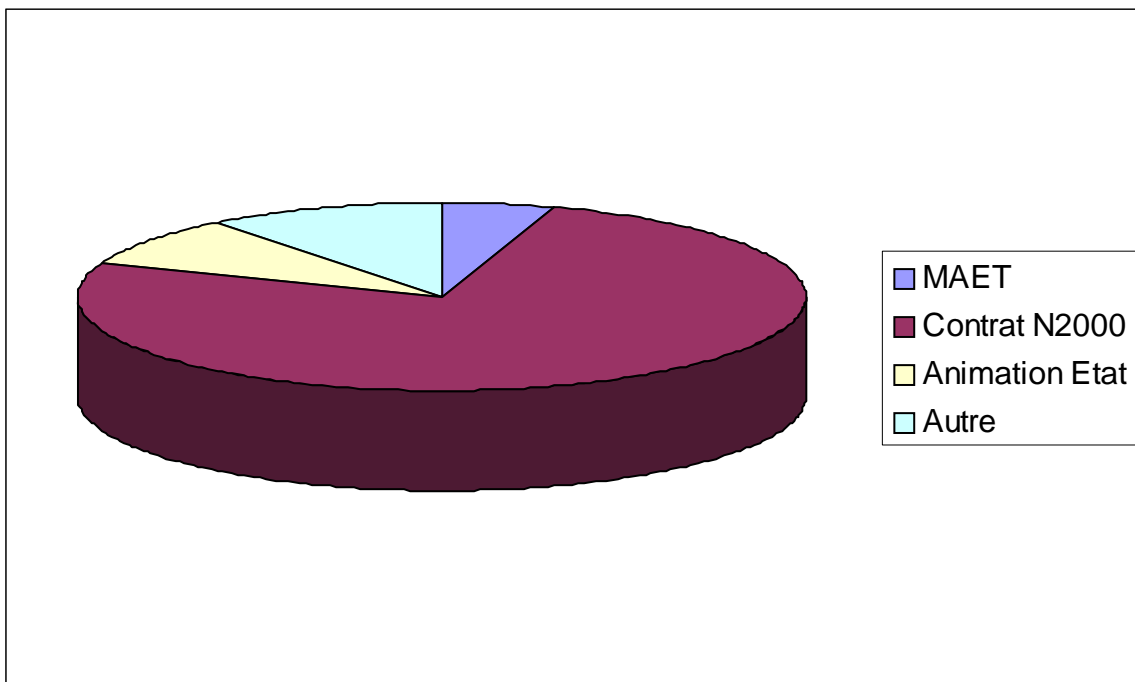
Les actions prévues

	Actions
Travaux de gestion	Supprimer le remblai (GH1)
	Limiter l'accès aux véhicules (GH2)
	Convertir les cultures en prairies (GH3)
	Couper localement les buissons (GH4)
	Planter des haies (GH5)
	Faire pâturer le site (GH6)
	Maîtriser le selin parcelle YN 26 (AD1)
Conseils	Faire signer la charte Natura 2000 (AD2)
	Préserver les zones humides environnantes (AD3)
	Intégrer la partie du selin de la parcelle YN 11 dans les espaces verts de la ZAC (AD4)
Evaluation	Mettre en place un réseau d'indicateurs de suivis (SE1)
Communication	Diffuser une lettre d'information (FA1)
	Organiser des visites guidées (FA2)
	Limiter l'accès aux véhicules (GH2)
Conduite de projet	Mettre en œuvre le document d'objectifs (AD5)

Pour la mise en oeuvre de ces actions, les outils suivants sont disponibles :

- Deux Mesures agri-environnementales pour la gestion des zones agricoles
- Onze contrats Natura 2000
- La Charte Natura 2000

Le Budget prévisionnel



	2009		2010		2011		
	Contrat	Etat	Contrat	Etat	Contrat	Etat	autre
TRAVAUX DE RESTAURATION	13 500 €	1 000 €	16 500 €	0 €	385 000 €	0 €	32 000 €
SUIVIS ECOLOGIQUES ET ETUDES		3 000 €		3 000 €			3 000 €
VALORISATION SENSIBILISATION		0 €		2 500 €			2 500 €
CONDUITE ET SUIVI DE PROJET		4 500 €		4 500 €			4 500 €
<i>Total</i>	13 500 €	8 500 €	16 500 €	10 000 €	385 000 €	10 000 €	32 000 €

	2012			2013		2014			<i>Total</i>
	Contrat	Etat	Autre	Contrat	Etat	Contrat	Etat	autre	
TRAVAUX DE RESTAURATION	0 €	0 €	10 000 €	25 500 €	0 €	10 000 €		28 000 €	491 500 €
SUIVIS ECOLOGIQUES ET ETUDES		3 000 €			3 000 €		3 000 €	0 €	18 000 €
VALORISATION SENSIBILISATION		3 500 €			0 €		1 000 €	0 €	9 500 €
CONDUITE ET SUIVI DE PROJET		4 500 €			4 500 €		4 500 €	0 €	54 500 €
<i>Total</i>	0 €	11 000 €	10 000 €	25 500 €	7 500 €	10 000 €	8 500 €	28 000 €	573 500 €

PREAMBULE

Evaluation du précédent Document d'Objectifs (1999-2008)

Ce document est une révision du Document d'Objectifs Natura 2000 « Marais salé de Saint-Beauzire » validé le 26/05/2000. Un bilan de la gestion mise en place sur le site depuis cette date a été réalisé et doit servir de base à la définition de nouvelles actions.


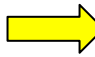


EVALUATION DES OBJECTIFS

La Directive « Habitat » a pour objectif de « favoriser le maintien de la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales ». La préservation de l'habitat pré salé continental était donc l'objectif principal du premier Document d'Objectifs.

Ce dernier proposait vingt-et-une actions concernant la gestion des habitats, le suivi écologique, la communication et la recherche sur le site. A ce jour, 66 % des mesures préconisées ont été réalisées (soit 14 sur 21).

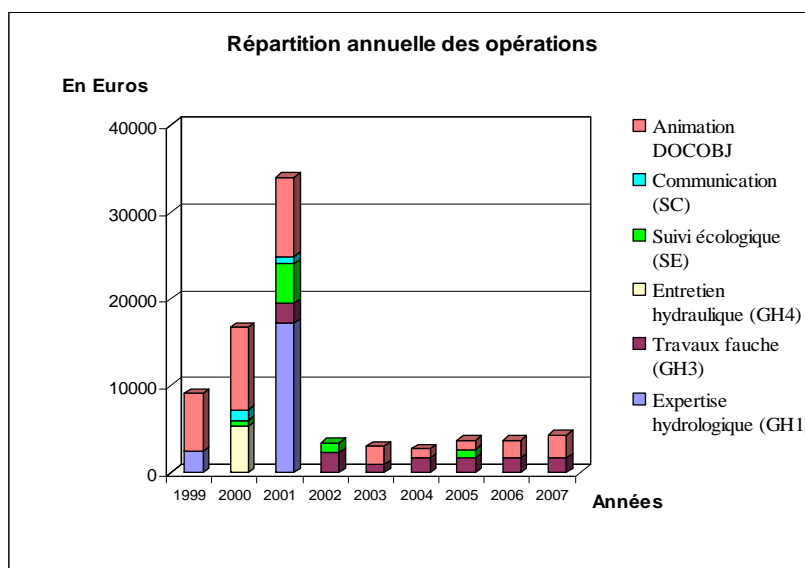
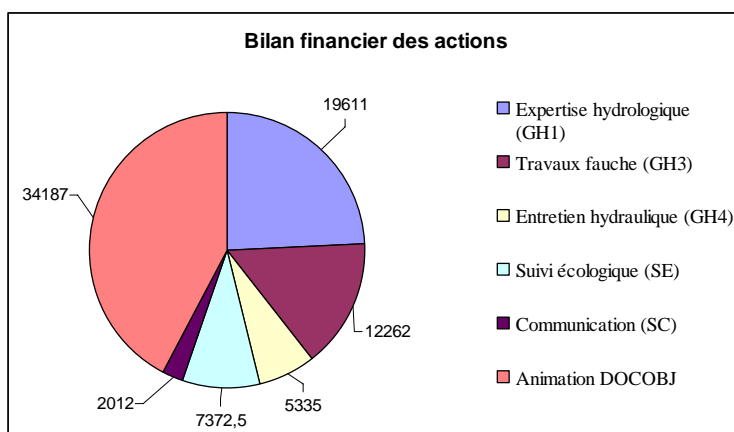
Le suivi des espèces choisies comme indicatrices de la préservation de l'écosystème pré salé dans le précédent Document d'Objectifs permet d'établir un bilan mitigé de l'état de conservation du site. En effet, la surface en pré salé a temporairement diminué du fait de la destruction (labour) du selin de la parcelle YN 26. Les surfaces occupées par les espèces halophiles semblent à peu près stables par rapport aux cartographies réalisées en 1999 et 2001, sauf pour le Plantain maritime qui régresse. La fauche des zones tampons (ancienne culture) a permis une augmentation des graminées prairiales (Avoine élevée, Dactyle, Fétuque) qui reste insuffisante pour constituer une vraie prairie. Le Courlis cendré (*Numenius arquata*) n'a pas été revu sur le site depuis 2003 (source LPO). La population d'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) se maintient avec des observations faites en 2005.

Les différents suivis permettent de mettre en évidence l'évolution du site :

Habitat/espèce	Indicateur	Etat de conservation initial	Evolution de l'état de conservation
Pré salé continental	Surface en pré salé	Prairie saumâtre : moyen Pré salé : mauvais	
	Espèces halophiles indicatrices	Population faible	
	Avifaune nicheuse indicatrice (Courlis cendré et Vanneau huppé)	Population faible	
Agrion de mercure	Population de <i>Coenagrion mercuriale</i>	Population faible	

EVALUATION DES MOYENS

Le coût total des actions réalisées depuis 1999 s'élève à 80 779 € soit 41 % des 197 900 € prévu dans le Document d'Objectifs (défaut dans les moyens disponibles + non réalisation de certains travaux pour des raisons techniques). La part des travaux est resté faible par rapport aux études et à l'animation. Une bonne partie des opérations ont été réalisées mais des mesures importantes n'ont malheureusement pas pu voir le jour (enlèvement du remblai et restauration du niveau d'eau), hors ce sont elles qui auraient eu un impact fort sur le site. Au final, la mise en œuvre de Natura 2000 a permis d'éviter une trop forte dégradation du site mais n'a pas encore suffi pour atteindre un état écologique satisfaisant. Le prochain document de gestion devra intégrer ces informations afin de mener à bien les enjeux primordiaux. Il est important de réaliser un projet ambitieux pour ce site toujours menacé par l'urbanisation et l'intensification des pratiques agricoles.



INTRODUCTION

DIRECTIVE “ HABITATS ” ET RESEAU NATURA 2000

Enjeux et application en France :

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen cohérent d'espaces où sont présents des milieux naturels (habitats) et des espèces menacés.

Il a pour objectif la préservation de la biodiversité, avec le soin de chercher à concilier les exigences des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires.

Il s'agit donc de promouvoir une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels.

Ce réseau est constitué de :

- zones spéciales de conservation (ZSC) désignées au titre de la directive « Habitats » du 21 mai 1992 ;
- et de zones de protection spéciales (ZPS) désignées au titre de la directive « Oiseaux » du 2 avril 1979.

Pour remplir ses obligations de maintien de la biodiversité, la France a choisi de mettre en place au sein de chaque site proposé pour le réseau Natura 2000, un document de gestion dit « document d'objectifs ». Le document d'objectifs est établi sous la responsabilité du Préfet de département assisté d'un opérateur technique, en faisant une large place à la concertation locale. Un comité de pilotage regroupe, sous l'autorité du Préfet, les partenaires concernés par la gestion site.

CONTENU DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Le document d'objectifs est à la fois le schéma directeur pour la gestion du site durant 6 ans et l'état 0 du site pour l'évaluation de son état de conservation à cette échéance. Il est constitué comme suit :

- Document de synthèse composé :

- * d'un diagnostic biologique et socio-économique,
- * des objectifs sur lesquels les partenaires acceptent de s'engager,
- * des actions de gestion qu'ils ont choisis de mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Ce **Document de synthèse** sera envoyé à tous les membres du comité de pilotage local et sera mis à la disposition du public dans chaque mairie des communes concernées par les sites Natura 2000. Il sera également disponible auprès des services de l'Etat (DIREN, DDAF).

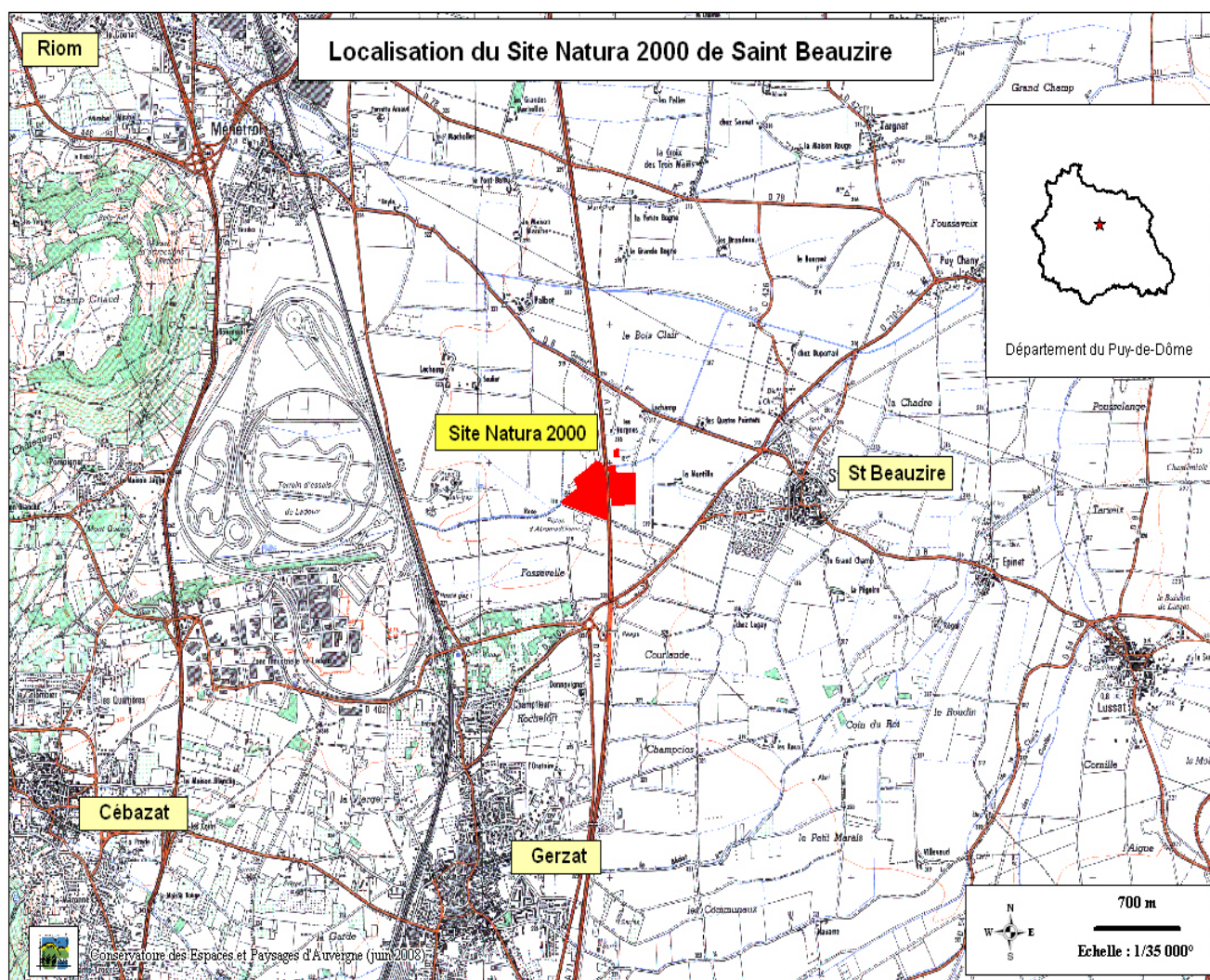
- Document de compilation (disponible à la DIREN)

Il est constitué d'éléments cartographiques, biologiques et socio-économiques plus détaillés ainsi que d'un recueil d'éléments administratifs et de communication : comptes-rendus, lettres d'information, principaux courriers,...

I. PRESENTATION GENERALE DU SITE

LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES

Ce site Natura 2000 est localisé au cœur de la Limagne, à une altitude 318 mètres. La superficie totale est **13 hectares**, sur la commune de Saint-Beauzire et il est divisé en trois entités.



PRESENTATION ADMINISTRATIVE DU SITE

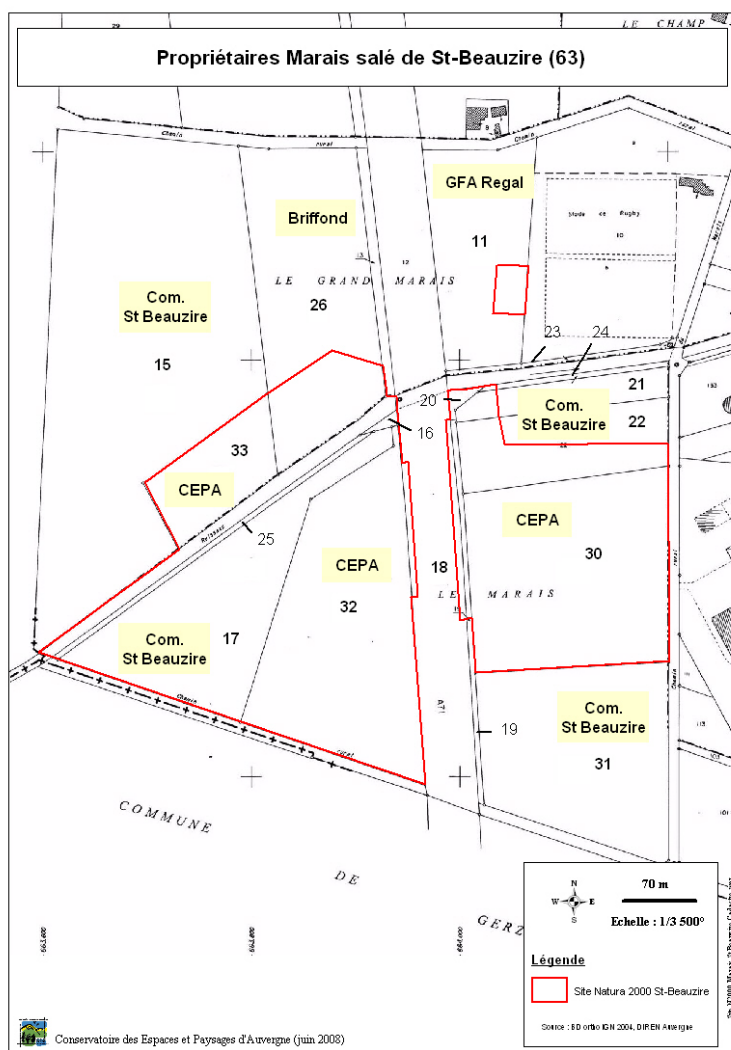
- N° d'identification du site Natura 2000 : FR 830 1037
- Département concerné : Puy-de-Dôme (63)
- Arrondissements concernés : Riom
- Cantons concernés : Ennezat
- Pays : Grand Clermont
- Caractéristiques du site : Site morcelé en 3 zones
- Commune : Saint-Beauzire
- Communauté de Commune : Limagne d'Ennezat
- Nombre d'EPCI concernées : 4
- Superficie du site : 13 ha

LE FONCIER SUR LE SITE

Section	N°	Propriétaire	Surface totale (ha)	Surface en Natura 2000 (ha)	Usage
YN	11	GFA Regal	1,9139	0,1350	Agricole
YN	16	Commune de Saint-Beauzire	0,0279	0,0279	Hydraulique
YN	17	Commune de Saint-Beauzire	2,5359	2,5359	Agricole
YN	18	Etat - Ministère des Transports	2,0498	0,1945	Routier /hydraulique
YN	19	Etat - Ministère des Transports	0,1877	0,1000	Routier /hydraulique
YN	20	Commune de Saint-Beauzire	0,0468	0,0468	Accès
YN	21	Commune de Saint-Beauzire	0,5552	0,0969	Agricole
YN	22	Commune de Saint-Beauzire	1,3633	0,7485	Agricole
YN	24	Commune de Saint-Beauzire	0,0904	0,0131	Accès
YN	25	Commune de Saint-Beauzire	0,1848	0,1848	Accès
YN	26	Philippe Briffond	3,1330	0,6011	Agricole
YN	30	CEPA	3,4528	3,4528	Espaces naturels
YN	32	CEPA	3,5977	3,5977	Espaces naturels
YN	33	CEPA	0,9382	0,9382	Espaces naturels
Non cadastré		Rase du marais		0,5600	ruisseau
TOTAL			20,0774	13,2332	

Les accords de gestion :

Section	N°	Accords	Surface concernée (ha)	Usager
YN	15	Bail rural jusqu'en 2011	6,33	S. CLEMENT
YN	17	Accord annuel	2,54	F. MARTIN
YN	21	Bail rural jusqu'en 2016	0,55	F. MARTIN
YN	22	Bail rural jusqu'en 2016	0,61	F. MARTIN
YN	22	Convention	0,75	CEPA
YN	31	Bail rural jusqu'en 2010	2,91	GAEC Epinet
YN	30	Bail de chasse	3,45	Société de chasse Saint-Beauzire
YN	32	Bail de chasse	3,59	Société de chasse de Saint-Beauzire
YN	33	Bail de chasse	0,94	Société de chasse de Saint-Beauzire



LE PATRIMOINE NATUREL

◆ Habitats naturels justifiant la désignation du site (annexe I de la Directive "Habitats") :

	Nombre d'habitats génériques	Surface dans le site N2000 (ha)	% / surface totale du site N2000
Habitats prioritaires*	1	4,2	32 %
Habitats ne relevant pas de la Directive	8	9	68 %
Total	9	13,2	100 %

*Définition de l'habitat prioritaire : « types d'habitats naturels en danger de disparition présents sur le territoire »

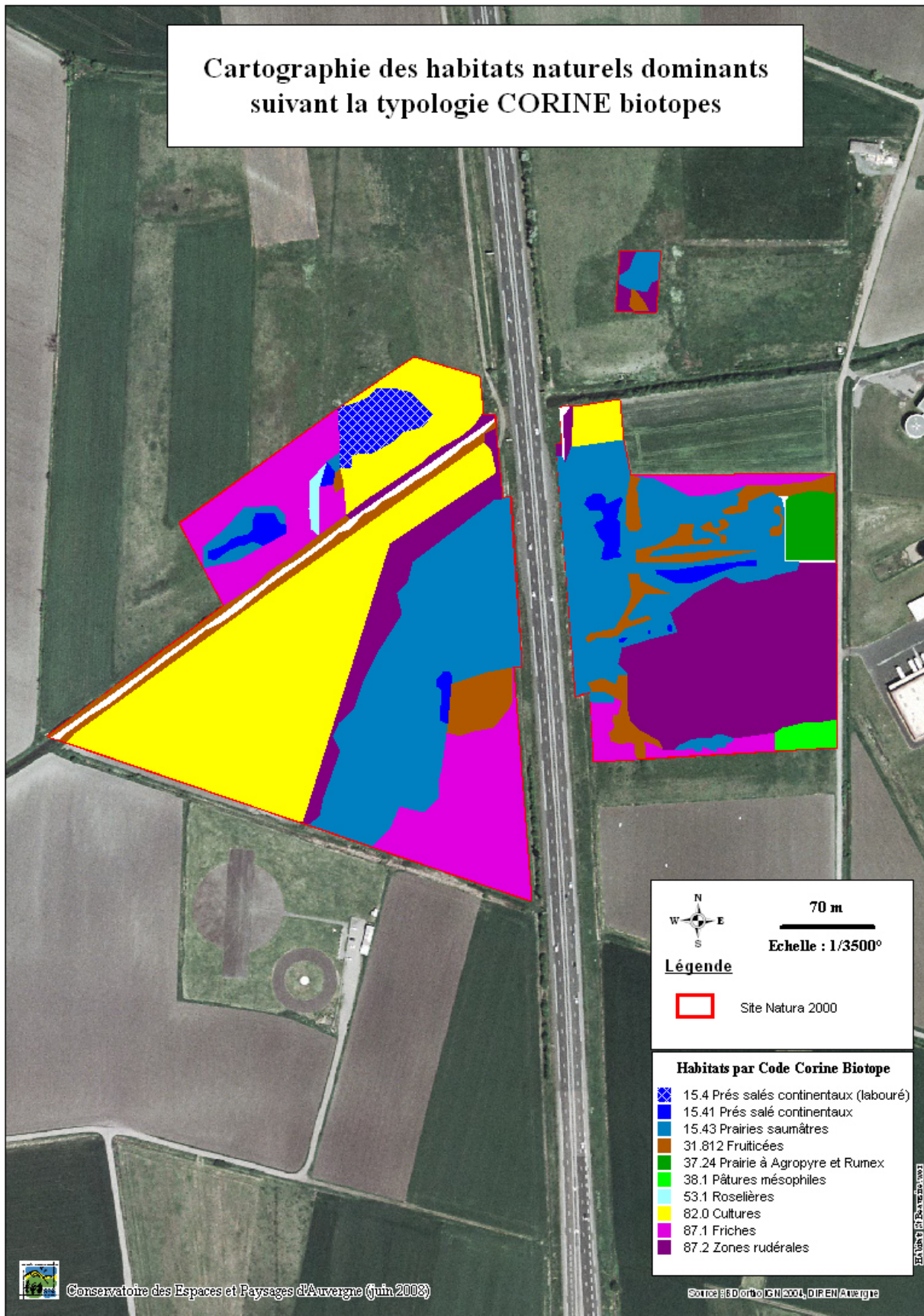
INTITULE DE L'HABITAT	CODE NATURA 2000 CODE CORINE	% SURFACE TOTALE DU SITE	SURFACE (HA)	STATUT	Etat de conservation** (MNH, 2007)
Pré salé continental de bas niveaux longuement inondé	1340-1 15.4 + 15.41	9 %	1,14	PR	
Prairie saumâtre continentale	1340-3 15.43	23 %	3,10	PR	

**(*rouge=mauvais, jaune=inadéquat, vert=favorable, gris=inconnu*)

Le site est inclus dans la ZNIEFF de type 1 : « Marais de Saint-Beuzire » (validation régionale par le CSRPN du 21/05/08).

visé à l'article 2 et pour la conservation desquels la Communauté porte une responsabilité particulière... »

Cartographie des habitats naturels dominants suivant la typologie CORINE biotopes



◆ **Espèces animales justifiant la désignation du site (annexe II de la Directive "Habitats") :**

*(rouge=mauvais, jaune=inadéquat, vert=favorable, gris=inconnu)

Nom de l'espèce	Code N2000	Dernière date d'observation	Abondance	Observateur-Source	Etat de conservation* (MNH 2007)
Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>	1044	2005	3	Legrand CEPA	



Agrion de Mercure
(*Coenagrion mercuriale*)

◆ **Autres espèces concernées par la Directive "Habitats" présentes sur le site :**

Nom de l'espèce	Code N 2000	Annexe IV	Annexe V	effectifs source donnée	Etat de conservation (MNH, 2007)
Lézard vert <i>Lacerta bilineata</i>	1263	X		4 Thinon, 2008 (CEPA)	
Grenouille verte <i>Rana kl. esculenta</i>	Ah02		X	5 Thinon, 2008 (CEPA)	
Escargot de Bourgogne <i>Helix pomatia</i>	Ao01		X	Thinon, 2008 (CEPA)	

*(rouge=mauvais, jaune=inadéquat, vert=favorable, gris=inconnu)



Lézard vert
(*Lacerta bilineata*)

◆ Autres espèces remarquables

• Flore remarquable

Espèces	Dernière date d'observation	Observateur	Source	Statut			
				LRR	LRN	PN	PR
Scirpe maritime <i>Bolboschoenus maritimus</i>	2008	Cordonnier S.	CEPA	V			
Buplèvre fluet <i>Bupleurum tenuissimum</i>	2007	Cordonnier S.	CEPA	D			
Inule variable <i>Inula bifrons</i>	2008	Cordonnier S.	CEPA	V	S	I	
Inule d'Angleterre <i>Inula britannica</i>	2008	Cordonnier S.	CEPA	D	S		
Jonc de Gérard <i>Juncus gerardi</i>	2008	Cordonnier S.	CEPA	V			X
Lotier maritime <i>Lotus maritimus</i>	2008	Cordonnier S.	CEPA	V			
Ophrys bécasse <i>Ophrys scolopax</i>	2008	Thinon B.	CEPA	S			X
Glycérie distante <i>Puccinellia gr. distans</i>	2008	Bernard D.	CEPA	S			
Plantain maritime <i>Plantago maritima ssp. maritima</i>	2008	Cordonnier S.	CEPA	V			X
Spergulaire marginée <i>Spergularia media</i>	2008	Bernard D.	CEPA	V			X
Vesce de Narbonne <i>Vicia narbonensis</i>	2008	Thinon B.	CEPA	S			
Xéranthème cylindracé <i>Xeranthemum cylindraceum</i>	2008	Thinon B.	CEPA	V			

LRR : Liste rouge Régionale (D : espèce en danger, V : espèces vulnérables, R : espèces rares, S : espèces à surveiller)

LRN : Liste Rouge Nationale (P espèces prioritaire, S espèces à surveiller)

PN : Protection nationale (annexe I ou II) – PR : Protection régionale

- **Orthoptères remarquables**

Espèces	Dernière date d'observation	Abondance Commentaire	Observateur	Source	Statut
					LRR
Oedipode émeraude <i>Aiolopus thalassinus</i> <i>ssp. thalassinus</i>	2002	> 6	Boitier	SHNAO	V

- **Oiseaux nicheurs remarquables**

Espèces	Dernière date d'observation	Abondance Commentaire	Observateur	Source	Statut
					LRR
Courlis cendré <i>Numenius arquata</i>	2003	Couple	Eymart C.	LPO	V

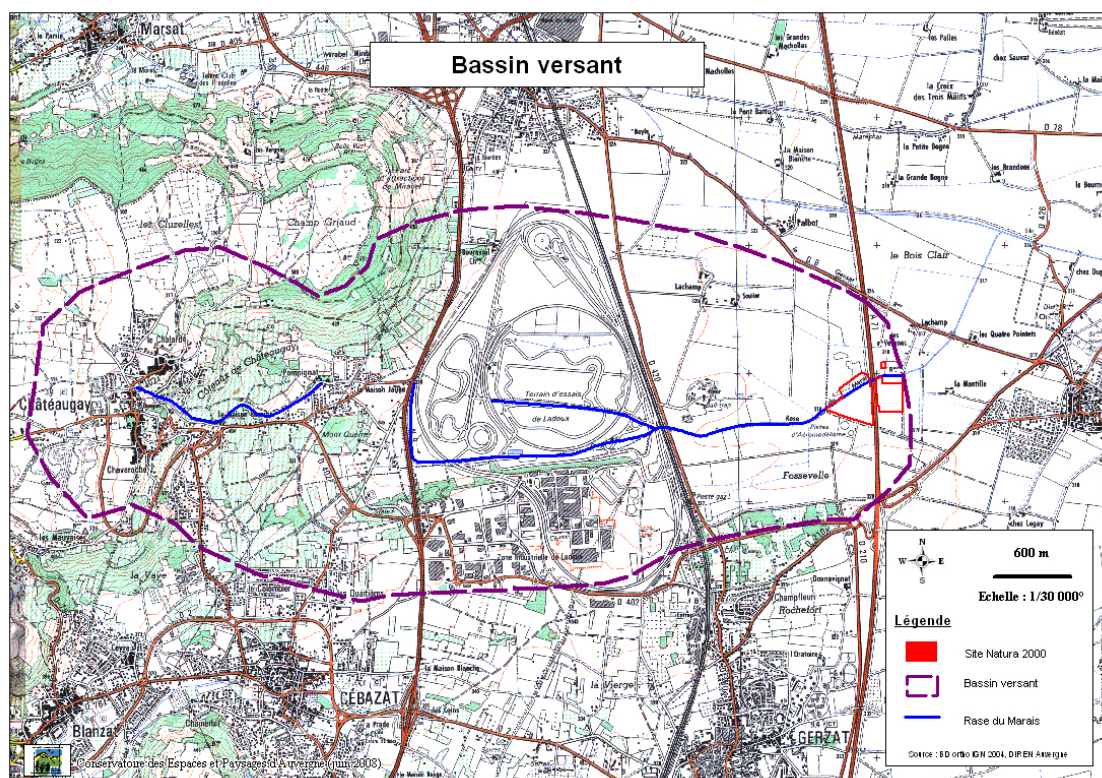
◆ **Zones d'influence principale des habitats et des espèces**

La conservation des habitats nécessite également de tenir compte de zones d'influence qui peuvent sortir des limites du site Natura 2000. Il s'agit d'évaluer un périmètre d'influence pour tenir compte des flux entre les écosystèmes et de l'impact d'éventuels projets en périphérie du site.

A ce titre, une veille doit être réalisée à l'échelle du bassin versant du marais. Dans ce périmètre, tous les types d'aménagements peuvent potentiellement avoir une incidence sur le fonctionnement hydrologique du marais de Saint-Beauzire et de la Rase du Marais (=Rif).

La zone d'influence comporte, en plus du bassin versant, la zone d'urbanisation très proche du marais.

Les risques d'impact d'éventuels travaux doivent être pris en compte et faire l'objet, selon les cas, d'une étude d'incidence.

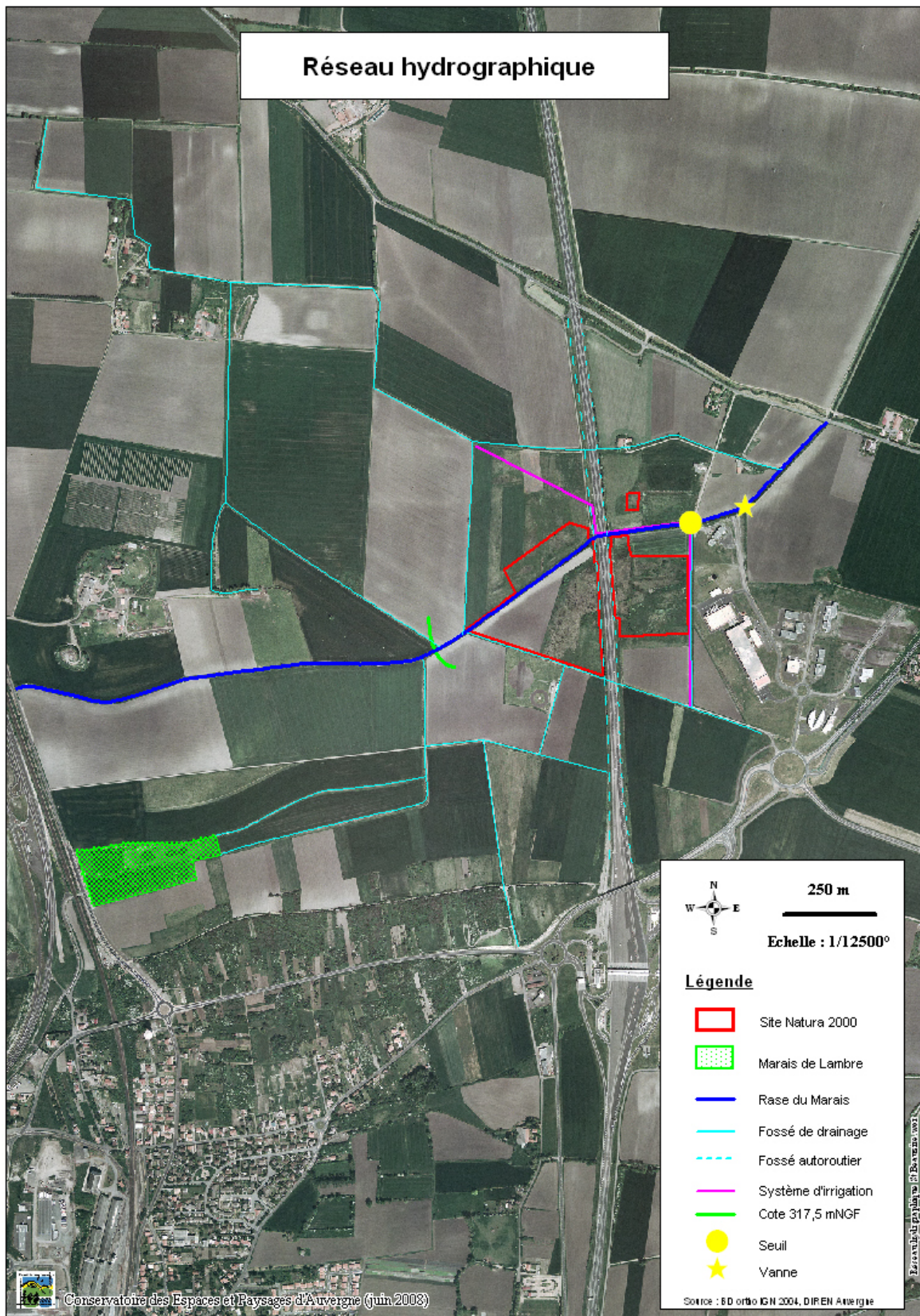


Une attention particulière devra être portée au réseau hydrographique proche du marais, tant pour la conservation des habitats que pour la préservation des espèces.

Le bon état écologique des ruisseaux et fossés ainsi que l'alimentation hydrique du marais sont les facteurs agissant sur la population d'Agrion de Mercure. La zone d'influence pour cette espèce varie de 1 à 3 kilomètres selon les auteurs. Une population est d'ailleurs présente au marais de Lambre (F.Bronnec, 2008, une dizaine d'individus observés). La zone résidentielle de Pompignat constitue encore un point noir pour la qualité de l'eau de la rase du marais

Ouvrage	Point	Résultat nivellement (mNGF)
Vanne sur Rase	Sommet pelle (vanne ouverte)	318,01
	Sommet pelle (vanne fermée)	317,68
Rejet Jacquet	Sortie canalisation	317,94
Pont du chemin du stade	Seuil	316,59

Afin de maintenir un niveau d'humidité minimum du sol indispensable à l'écosystème « pré salé continental » et prenant en compte les caractéristiques du site, une étude a été réalisée en 2001. D'après ces données, il faudrait relever le niveau d'eau dans la rase du marais à une cote fixée à 317,50 mNGF. Celle-ci serait inférieure d'environ 0,2 m à la situation ancienne « vanne fermée » et inférieure de plus de 0,4 m à la cote de l'exutoire du rejet des eaux pluviales de la société Jacquet (BURGEAP 2001). Il était envisagé pour cela de rehausser le seuil existant sous le pont du chemin du stade, mais cette opération, incompatible avec le SDAGE, a été abandonnée. Il y a donc un risque d'assèchement du site que le suivi écologique essaiera de mesurer.



DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE DU SECTEUR ET DE SES ACTEURS

L'AGRICULTURE

Les exploitations agricoles et usages

Deux exploitants agricoles sont concernés par ce site Natura 2000 :

- Philippe Briffond, principalement céréalier mais possédant quelques vaches allaitantes,
- Fabrice Martin, principalement éleveur, cultivant également quelques parcelles.

L'activité agricole est également importante dans la périphérie des prés salés (terre agricole de grande valeur).

	N°	Propriétaire	Surface totale	Surface Natura 2000	Exploitant, usager	Type de cultures
Natura 2000	YN 17	Commune de Saint-Beauzire	2,5359	2,5359	F. MARTIN	Céréales
	YN 21	Commune de Saint-Beauzire	0,5552	0,0969	F. MARTIN	Céréales
	YN 22	Commune de Saint-Beauzire	1,3633	0,7485	F. MARTIN	Céréales
	YN 26	P.BRIFOND	3,133	0,6011	P. BRIFOND	Luzerne
	YN 11	P.BRIFOND	1,9139	0,1350	P. BRIFOND	Prairie
	YN 15	Commune de Saint-Beauzire	7,5333*	0	S.CLEMENT	Céréales
	YN 31	Commune de Saint-Beauzire	2,9140	0	GAEC Epinet	Céréales

*Un ha sur cette parcelle n'est pas exploité (selins) et n'est pas inclus dans le bail, mais il n'y a pas de délimitation précise.

Impact/relation avec le site : Il y a potentiellement des possibilités de valorisation agricole sous forme de prairies car les deux agriculteurs ont des bovins. Deux MAET sont à leur disposition pour la reconversion de culture en prairie s'ils le souhaitent.

LES ACTIVITES INDUSTRIELLES

La Zone d'Aménagement Concerté du Biopôle

Créée en 1995, à l'initiative des élus de la Communauté de Communes du Canton d'Ennezat, un parc d'activités dénommé Biopôle Clermont Limagne se situe aujourd'hui à quelques mètres de la partie Est du marais. Cette zone d'activités, dont le Plan d'Aménagement de Zone (P.A.Z) a été approuvé par délibération du Conseil de la Communauté de Communes le 14 septembre 1999, couvre 70 hectares destinés à accueillir une dizaine d'entreprises spécialisées en biotechnologie et en agro-alimentaire.

Impact/relation avec le site : L'aménagement de la Z.A.C. implique que le niveau de la nappe phréatique doit rester bas pour limiter le risque d'inondation et rester en adéquation avec les points de déversement d'eaux pluviales (317,94 mNGF). Cette contrainte a abouti à l'abaissement continu de la vanne du marais entraînant une baisse de niveau dans la rase du marais et donc une diminution de l'approvisionnement en eau du marais salé. Il était envisagé de compenser cette baisse de niveau par la mise en place d'un seuil en amont de la ZAC, mais cette opération n'est pas compatible avec le SDAGE.

L'aménagement de la ZAC a également entraîné d'importants travaux de terrassement aux abords du marais, avec quatre conséquences :

- Dégâts des engins de chantier dans la zone Natura 2000 en 2007 (enlèvement d'un camion).
- Apparition de la Renouée du Japon sur les remblais, plante invasive qui risque de s'étendre dans le marais.
- Artificialisation des abords du marais et imperméabilisation des sols.
- Augmentation des zones favorables aux lapins.

Une étude d'impact au titre de la Loi sur l'eau a été réalisée mais il n'existe pas pour l'instant d'étude d'incidence spécifique de la ZAC par rapport à Natura 2000.

Les pistes d'essai de Ladoux et la ZAC des Montels

Implanté dans la Z.A.C. des Montels, les pistes d'essai de Ladoux sont utilisées par l'entreprise Michelin depuis 1968 pour la recherche et le développement de pneumatique. Le site est certifié ISO 14001 AFNOR et couvrent 450 ha dont 380 ha de terrain d'essai. 40 000 m³ d'eau par an sont puisés dans la nappe phréatique afin d'arroser les pistes. Un fonctionnement en circuit fermé permet de récupérer 90% de l'eau utilisée dans une mare et différents canaux. En cas de fortes pluies, leur trop plein est directement reversé dans la rase du marais. Les pistes de Ladoux abritent également quelques zones de prés salés découvertes en 2008.

Impact/relation avec le site

L'eau rejetée par les pistes de Ladoux est épurée et contrôlée par une société privée agréée. Néanmoins le traitement appliqué sur l'eau captée diminue notablement le pH, ce qui peut impacter les caractéristiques physico-chimiques de la rase du marais. La composition des rejets de l'ensemble de la Z.A.C. n'est pas connue (une cinquantaine d'entreprises).

LES AMENAGEMENTS ROUTIERS

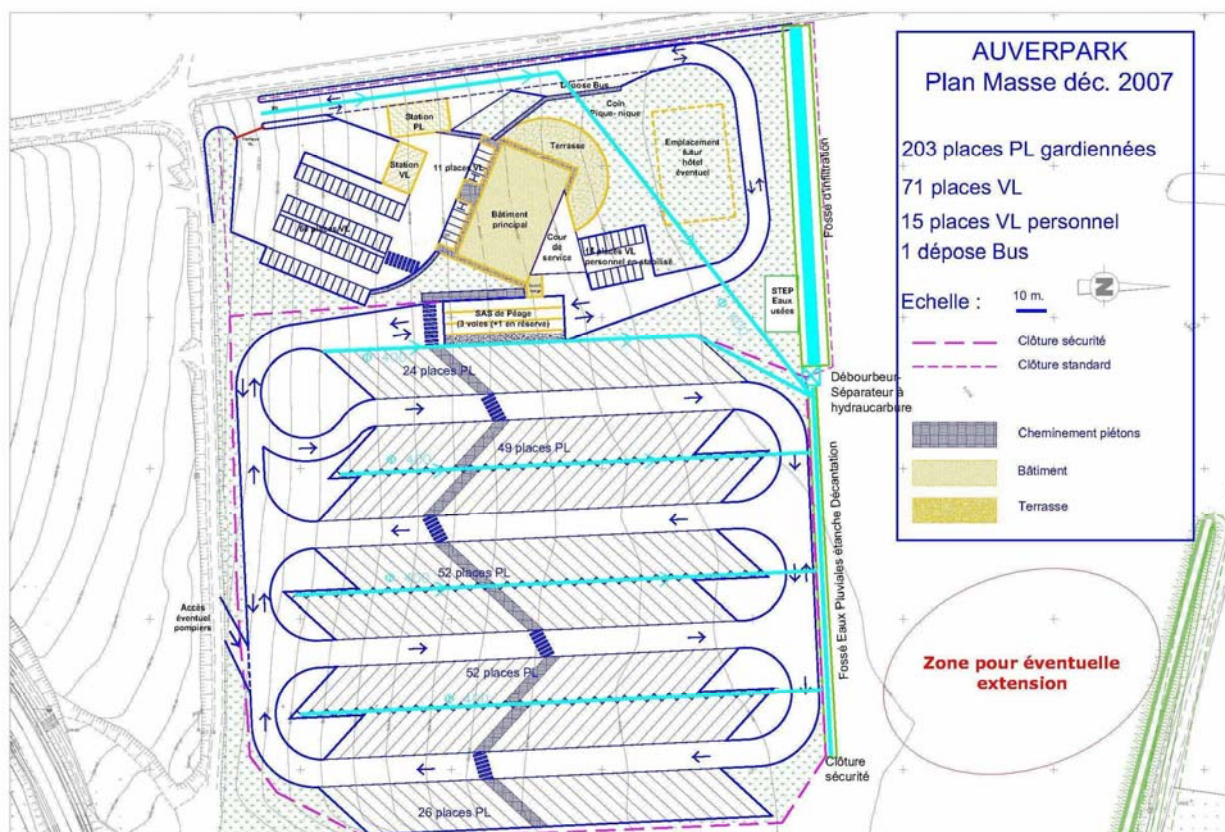
Aménagement d'un Autoport (centre routier et de services « Auver-Park »)

Il s'agit pour l'instant d'un projet qui se situe à l'extérieur de la zone Natura 2000 mais dans le bassin versant et en périphérie immédiate du site. Le projet se situe au nord de la commune de Gerzat et borde l'autoroute A71 au droit du péage de Gerzat. Le pétitionnaire est Guintoli, Groupe NGE. Il concerne les parcelles 70,73 et 74 du cadastre communal. Environ 15 ha furent l'objet d'une révision simplifiée du POS (approbation du 4 Janvier 2006 par la Préfecture de Riom), classant en zone UR* (Zone dédiée aux superstructures liées aux autoroutes) les parcelles précédemment classées en zone NC (Zone agricole). Le dossier Loi sur l'eau a été approuvé par décision administrative en novembre 2006. Une demande de permis de construire a été déposée en mairie de Gerzat en 2008.

Cet autoport est un projet privé mais il peut-être utile pour la puissance publique lorsqu'il faut bloquer les conducteurs routiers en cas d'intempéries sur les autoroutes. Le premier projet d'autoport date de 1987 et il était porté par l'Association Nationale des Centres Routiers.

Les travaux envisagés portent sur la construction d'un centre routier sécurisé et prévoient la création :

- d'un parking sécurisé de 195 poids lourds et 8 véhicules frigorifiques, soit 203 places,
- d'un restaurant avec un parking de 64 véhicules légers, 5 bus et 7 places véhicules légers pour le personnel du restaurant,
- d'installations sanitaires (même bâtiment que le restaurant),
- d'un espace vert.



Impact/relation avec le site : Ce projet est susceptible d'avoir un impact sur le fonctionnement hydrologique du secteur : modification de la qualité et de la quantité d'eau alimentant le marais.

Raccordement routier de l'Autoport

Nous ne possédons pas d'information pour l'instant sur le mode de raccordement du parking au reste du réseau routier. Un aménagement important sera indispensable vu l'accès actuel qui se fait par un chemin de terre et qui franchi un talus à fort dénivelé, incompatible avec la circulation de poids lourds. C'est la commune de Gerzat qui est le maître d'ouvrage de ce projet.

Autoroute A71

L'autoroute A71 est l'axe principal d'Auvergne. Elle relie Paris à Clermont-Ferrand et constitue une jonction pour rejoindre Lyon ou Montpellier par l'A72. Construite au niveau de Saint-Beauzire à partir de juillet 1984, elle a été mise en service en automne 1987 et scinde depuis en deux le marais salé. Celui-ci n'avait pas été répertorié lors des études d'impact de l'avant-projet (1982). Cette construction a entraîné une forte dégradation de l'habitat (urbanisation, fossé et dépôt de remblais).

Impact/relation avec le site

La SAPRR assure une gestion pérenne des talus autoroutiers, la zone comportant des stations de plantes halophiles est identifiée par les agents techniques. Le fauchage de l'accotement se fait au mois de juin et les surfaces proches des barrières en hiver. Aucun traitement chimique n'est utilisé.

1. Une partie de la zone Natura 2000 est incluse dans la bande des 300 mètres de réserve foncière pour l'éventuelle bretelle A89 de liaison A72 Lyon-Clermont / A71 Clermont-Paris vers Bordeaux (décision ministérielle du 05/05/1995). La Société des Autoroutes du Sud de la France en est le concessionnaire. **La réalisation de ce projet a été relancée en 2008 par la Direction des Infrastructures de Transports et les études préliminaires sont confiées à la DRE Auvergne.** Compte-tenu de la proximité de la zone Natura 2000, la zone d'étude potentielle de la bretelle autoroutière a été élargie par rapport à la seule zone de réserve foncière initiale.

Impact/relation avec le site : Ce projet constitue une menace majeure pour la pérennité du marais salé. Il sera nécessaire de prendre en compte l'inscription du site au réseau Natura 2000 et le fait que les terrains acquis par le Conservatoire des Espaces Naturels et Paysages d'Auvergne dans le cadre du programme LIFE « Sources salées d'Auvergne » sont inaliénables sans l'accord de la Commission Européenne et du Ministère de l'Environnement.

2. L'extension du péage de Gerzat a entraîné divers aménagements qui ont fait l'objet d'une étude d'incidence Natura 2000 en 2006. Il est envisagé prochainement un nouvel équipement de recueil des eaux (type cunette rétention/imprégnation ou bassin de rétention) en bordure de la RD 210 (surface de la zone de travaux : 2992 m²).

Impact/relation avec le site : Ce projet peut potentiellement entraîner des perturbations hydrauliques.

3. Pour résoudre le problème de saturation A71/A75 dans la partie urbaine de l'agglomération Clermontoise, un contournement court était envisagé mais aujourd'hui **c'est la mise à trois voies qui est envisagée et dont la faisabilité est en cours d'étude par APRR.** Ces travaux se feront en deux phases. La première concernera le tronçon Pérignat-les-Sarlièves/péage de Gerzat, la deuxième péage de Gerzat/échangeur de Combrondes (raccordement A89).

Impact/relation avec le site : Ce projet peut potentiellement entraîner des perturbations hydrauliques mais également empiété sur la zone Natura 2000, notamment les talus autoroutier des parcelles YN18 et YN 19 qui sont inclus dans la zone Natura 2000 et qui abritent des espèces protégées.

Conclusion sur l'impact des activités industrielles

Les programmes ou projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements mentionnés à l'article L. 414-4 du code de l'environnement font l'objet, dans certains cas, d'une évaluation de leurs incidences éventuelles au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000 qu'ils sont susceptibles d'affecter de façon notable. Cela relève d'un problème identifié dans le cadre de l'article 6 de la Directive " Habitats ".

Extrait de l'article 6 :

" Si en dépit de conclusions négatives de l'évaluation des incidences sur le site et en l'absence de solutions alternatives, un plan ou projet doit néanmoins être réalisé pour des RAISONS IMPERATIVES D'INTERET PUBLIC MAJEUR, y compris de nature sociale ou économique, l'Etat membre prend toute mesure compensatoire nécessaire pour assurer que la cohérence globale Natura 2000 est protégée. L'Etat membre informe la Commission des MESURES COMPENSATOIRES ADAPTEES. " Lorsque le site concerné est un site abritant un type d'habitat naturel et/ou une espèce prioritaires, seules peuvent être évoquées des considérations liées à la santé de l'homme et à la sécurité publique ou à des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ou, après avis de la Commission, à d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur.

Ces différents projets sont susceptibles d'entraîner des perturbations du réseau hydrographique, il est donc rappelé que les études réalisées (Burgeap, 2001) montrent que le niveau de la rase du marais au droit du marais salé devrait être de 317,5 mNGF pour garantir une alimentation en eau suffisante. **Les futurs projets d'urbanismes ne doivent donc pas prévoir de rejet dans la rase du marais à une côte inférieure à 317,5 mNGF, même si l'objectif de remonter le niveau de la rase ou des fossés à cette côte paraît difficile à court terme.**

Les projets d'urbanismes entraîneront une interception des eaux pluviales du bassin versant. Il nous paraît important que **la totalité de ces eaux, après nettoyage éventuel, ne soit pas détournée dans la rase et puisse s'infiltrer au droit du marais.** Cela pourrait d'ailleurs être l'occasion de reconstituer une zone humide écologiquement intéressante dans le cadre d'un aménagement spécifique des bassins d'infiltration.

Lors du comité de pilotage du 06 mai 2008, les services de l'Etat ont rappelé la nécessité d'appréhender chaque projet dans le cadre d'une étude d'impact cumulée telle que le prévoit la réglementation européenne (art 6 de la directive 92/43)

LES LOISIRS

La chasse

La Société de Chasse de Saint-Beauzire (56 adhérents) chasse sur le site. Les contraintes liées à l'emplacement de la zone sont nombreuses, du fait de la proximité de l'autoroute et des entreprises du Biopôle. La partie Est du marais est incluse dans une réserve de chasse et de faune sauvage d'environ 20 ha.

L'ensemble des bordures autoroutières abrite d'importantes populations de Lapin de Garenne. Sur le site, notamment à cause de la présence d'un remblai en partie Est, les dégâts occasionnés par ce gibier sur les cultures avoisinantes sont importants. Le CEPA a donc signé un bail à la Société de Chasse jusqu'en 2015 afin de réduire la surpopulation de Lapin sur les parcelles lui appartenant. Dans les années à venir, et si l'impact sur les cultures se perpétue, des battues pourraient être mises en place en fin de période de chasse.

Impact/relation avec le site : La forte présence des lapins et la difficulté de les réguler dans ce contexte péri-urbain rend difficile les cultures des céréales et démotive les agriculteurs. C'est un facteur pouvant les pousser à abandonner l'exploitation de ces parcelles (jachères) ou à reconverter leurs cultures en prairies (exemple de la bande enherbée parcelle YN31).

L'aéromodélisme

L'Association d'Aéromodélisme de Gerzat (112 licenciés) utilise une partie de la parcelle de la commune de Gerzat (zone NC). La piste est frontalière du Sud du périmètre Natura 2000.

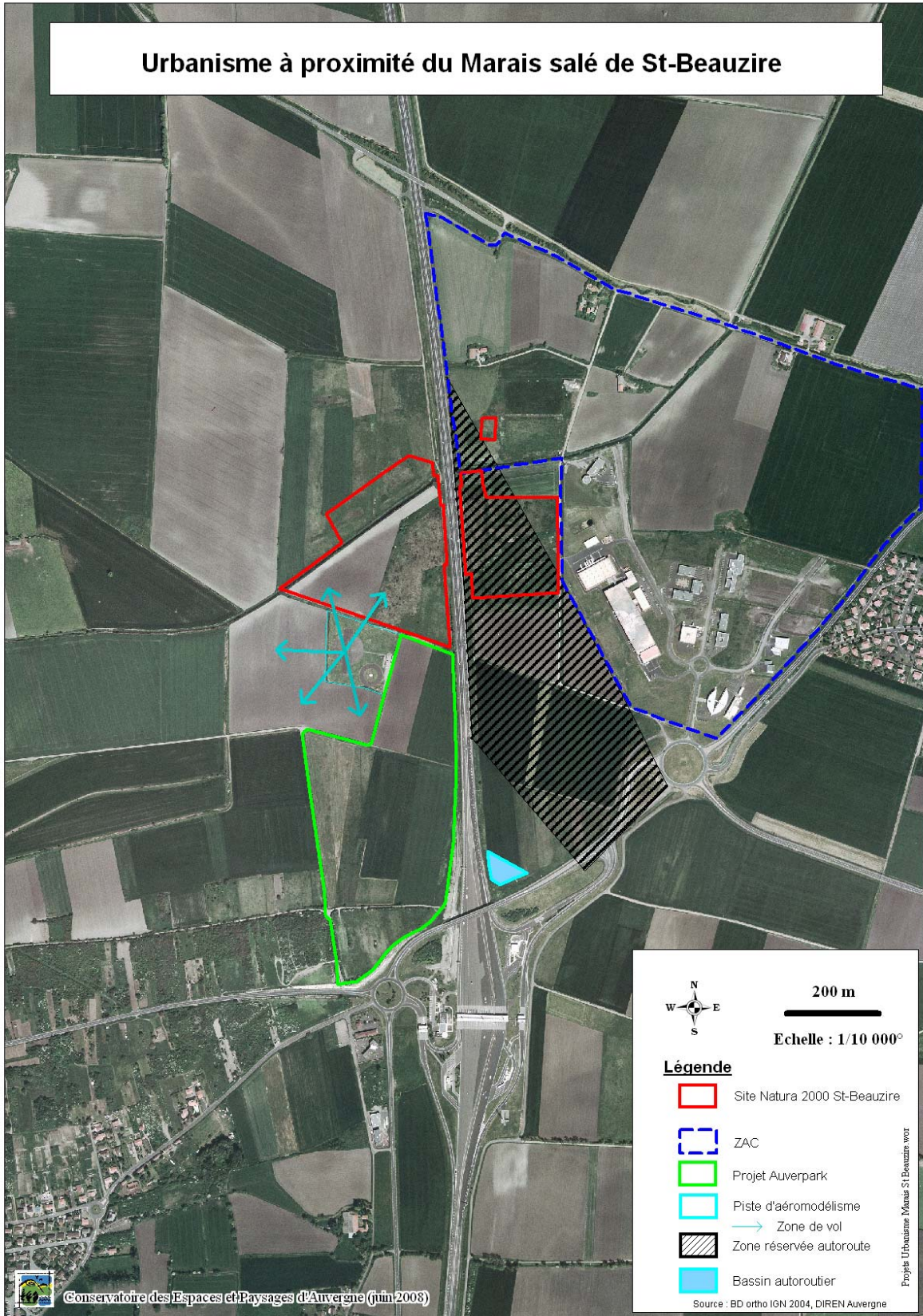
Impact/relation avec le site : L'ensemble des licenciés survolent le marais régulièrement. L'impact du survol du marais sur l'avifaune nicheuse n'est pas démontré, le Courlis cendré a niché plusieurs années malgré le dérangement. Les usagers souhaitant avoir une vision panoramique autour de la piste, un accord doit être formalisé par écrit concernant la gestion de la roselière et des levées séparant les deux zones.

Randonnées et circuits de découverte

Les circuits de randonnées et de découvertes sont peu nombreux dans ce secteur. Seule une liaison entre circuit de petite randonnée (itinéraire de la Communautés de Communes Limagne d'Ennezat) longe le site dans sa partie Est. Le potentiel de valorisation du marais pour le public est donc faible, mais il est important d'étudier les possibilités d'incorporation du site dans d'éventuels projets mis en place par les collectivités locales.

Le panneau d'information déjà en place sera maintenu. Il faut également veiller aux dégradations du site (déchets).

Urbanisme à proximité du Marais salé de St-Beauzire



II – LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS GENERAUX

La Directive « Habitats » a pour objectif de "**favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales**".

La préservation de ces habitats constitue donc l'objectif premier du document accompagné d'objectifs conditionnant cette préservation. Cette préservation doit passer par le maintien des activités présentes sur les zonages dans les limites compatibles avec la conservation des habitats et espèces qu'ils accueillent.

Différents objectifs sont donc détaillés dans les tableaux suivants afin d'assurer conservation des espèces remarquables et restauration des habitats dégradés.

Objectifs détaillés	Contraintes	Conséquences	Actions
Objectif 1 : Restaurer les zones salées dégradées			
Restaurer la végétation	Présence d'un remblai de 18 000 m ³	Pas de remontée de sel en surface	Supprimer le remblai (GH1)
	Zone salée labourée en 2006 Proximité des cultures	Absence de végétation	Convertir les cultures en prairies (GH3)
		Parcelle privée	Maîtriser le selin parcelle YN26 (AD1)
	Circulation de véhicules	Ornières, destruction de la végétation	Limiter l'accès aux véhicules (GH2)
	Proximité des cultures	Rudéralisation de la flore sous l'effet des pesticides et des engrais	Convertir les cultures en prairies (GH3)
Entretien des prés salés existants	Proximité des buissons	Ombrage sur les zones salées défavorable à la flore halophile	Couper localement les buissons (GH4)
	Parcelle privée	Coût financier de Natura 2000 pris en charge par le propriétaire	Faire signer la charte Natura 2000 (AD2)
Objectif 2 : Améliorer les connexions écologiques entre les habitats			
Connecter les zones humides	Selins périphériques ni gérés ni étudiés	Risque de destruction	Préserver les zones humides environnantes (AD3)
	Zone cultivée entre les selins, les fossés et la rase	Interruption des corridors écologiques à l'intérieur du site	Convertir les cultures en prairies (GH3)

Connecter les populations d'Agrion de Mercure	Connexion étroite entre le marais de Lambre et la marais de St-Beauzire	Fragilité des corridors écologiques entre les zones humides du secteur	Préserver les zones humides environnantes (AD3)
Restaurer le réseau de haie	Haie discontinue	Interruption des corridors écologiques à l'intérieur du site	Planter des haies (GH5)
Limiter la fragmentation des habitats	Emprise de la ZAC	Fragmentation et destruction des habitats	Intégrer la partie du selin de parcelle YN 11 dans les espaces verts de la ZAC (AD4)
	nombreux projets d'urbanisme	Fragmentation et destruction des habitats	Mettre en œuvre le document d'objectif (AD5)
Objectif 3 : Restaurer le fonctionnement hydraulique du marais			
Préserver la qualité de l'eau du marais salé	Parcelles dans la zone N2000 en culture céréalière	Amendements importants, utilisation de pesticides	Convertir les cultures en prairies (GH3)
Maintenir un niveau d'humidité minimum du sol	Le niveau d'eau de la Rase du Marais est trop faible	le marais est drainé, risque d'assèchement progressif	<i>Solution technique à rechercher suite à l'abandon du projet de seuil</i>
Favoriser le maintien d'eau stagnante	Faible stagnation de l'eau suite au drainage du site	Capacité d'accueil de la faune limitée	Créer une mare (GH1)

Objectif 4 : Mettre en place une gestion agricole durable du site			
Favoriser une agriculture pastorale	Dégâts de lapins sur les cultures	Maintien d'une partie des cultures malgré les contraintes et les aides disponibles	Faire pâturer le site (GH6)
	Forte valeur ajoutée des cultures		
	Homogénéisation de la végétation		
Objectifs 5 : Evaluer l'état de conservation des habitats			
Surveiller l'état écologique du site			Mettre en place un réseau d'indicateurs de suivis (SE1)
Evaluer l'impact des actions réalisées			
Objectifs 6 : Sensibiliser le public à la protection des prés salés continentaux			
Informers les habitants du secteur	Proximité autoroute et ZAC	Site peu attractif, isolé et fragmenté	Diffuser une lettre d'information (FA1)
	Faune et flore pas spectaculaire	Communication difficile	Organiser des visites guidées (FA2)

III – LES MESURES DE GESTION

GH1 : Supprimer le remblai

PRIORITE

★ ★ ★

STRATEGIE

Contractualisation pour travaux de restauration

Objectif de l'action :

Restaurer la végétation

Indicateurs d'évaluation de l'objectif :

Surface de pré salé dans les zones de travaux

Descriptif de l'action :

Enlever 18000 m³ de remblai

Indicateurs d'évaluation de l'action

Surface étrépiee

Habitats/espèces visées : Pré salé continental

- Acteurs de la mise en œuvre :
entreprise de BTP
- Cadre politique : Natura 2000
- Types de financements mobilisables :
contrat N2000 (FEADER, Etat), entreprise privée (mesure compensatoire) A32327P, A32307P, A32309P

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

Enlèvement de la terre de remblai jusqu'à l'affleurement du terrain naturel (volume 18 000m³ avant décompactage, soit 21 000 m³ réel). Transport par camion de la terre enlevée jusqu'au lieu de dépôt. Régilage de la terre sur le lieu de dépôt et réfection du chemin d'évacuation si dégradation.

Les engins doivent accéder uniquement par le remblai, la circulation sur le marais est interdite (risque fort d'enlèvement et de dégradation du site). Les travaux doivent être réalisés en période sèche (fin d'été – début automne).

Pour définir plus précisément les travaux (scénarii d'enlèvement en fonction des lieux de dépôts et d'utilisation possible, phasage et chiffrage du chantier), une étude préalable par un bureau d'étude ou une entreprise spécialisé en TP sera nécessaire.

Dans la zone étrépiee, il est envisagée de surcreuser légèrement (-50 cm) un secteur de 100 m² de façon à créer une mare irrégulière et aux pentes douces pour la faune. Le secteur précis sera défini lors des travaux de terrassement. Il sera dans un point bas du marais et en dehors des zones de remontée d'eau salée.

Territoire concerné : Parcelle YN 30

Surface d'application : 1,5 ha

Budget prévisionnel global : 350 000 euros

Etude préalable par entreprise BTP : 1 000 euros

Travaux : 8 €HT/m³ si déplacement proche : 175 000 euros

Travaux : 16 €HT/m³ si déplacement lointain et mise en décharge : 349 000 euros

Opérations associées : SE 1 : Mettre en place un réseau d'indicateurs de suivi

GH2 : Limiter l'accès aux véhicules

PRIORITE

★ ★

STRATEGIE

Contractualisation pour travaux de restauration et/ou entretien

Objectif de l'action :

Restaurer la végétation

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

Surface de selin

Descriptif de l'action :

Pose d'une barrière

Indicateurs d'évaluation de l'action

Nombre de chemin > 1m traversant le site

Habitats/espèces visées : Pré salé continental

- Acteurs de la mise en œuvre : CEPA
- Cadre politique : Natura 2000
- Types de financements mobilisables : contrat N2000 (FEADER, Etat) A32324P, A32326P

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

Pose sur environ 175 m de plots en bois reliés par un fil lisse le long du Chemin du Marais dans l'attente que la haie soit suffisamment grande pour faire une barrière naturelle. Les accès riverains et agricoles seront maintenus.

Pose de 5 panneaux d'information pour signaler et délimiter la zone Natura 2000.

Territoire concerné : site Natura 2000

Surface d'application : 175 m

Budget prévisionnel global : 6 000 €

Clôture :

Matériel : 1 000 €

Personnel : 2 500 €

Panneau de signalisation (5) : 2500 euros

Opérations associées : GH5 : planter des haies

GH3 : Convertir les cultures en prairies

★ PRIORITE

STRATEGIE

Contractualisation pour travaux de restauration

Objectifs de l'action :

Restaurer la végétation
Connecter les zones humides
Préserver la qualité de l'eau du marais salé

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

Ensemble des indicateurs d'Etat (cf. SE1)

Descriptif de l'action :

Semer un couvert permanent

Indicateurs d'évaluation de l'action

Occupation du sol dans le site

Habitats/espèces visées : Agrion de Mercure, Pré salé continental

- Acteurs de la mise en œuvre : Agriculteurs
- Cadre politique : PAC, bail rural à clauses environnemental
- Types de financements mobilisables : MAEt, Contrat N2000 (A32304R)

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

.2 MAEt sont à disposition des agriculteurs depuis 2008 :

Au_Beau_HE1 : création et entretien d'un couvert herbacé

Au_Beau_HE2 : création et entretien d'une prairie de fauche

A défaut des MAEt, il est également possible de mettre en place à l'amiable des baux ruraux à clauses environnementales entre les propriétaires (commune, CEPA) et les agriculteurs, spécifiant une utilisation des biens en prairie. Ce changement peut se faire à l'échéance des baux actuels en accord avec le fermier.

Territoire concerné : MAEt : parcelles éligibles : YN 17, 26, 11, 21, 22

Accord amiable : parcelles YN 15,31

Surface d'application : 15 ha .

Budget prévisionnel global : 370€/ha/an, soit au maximum 28 000 €

Opérations associées : AD3 : *Préserver les zones humides environnantes*

GH4 : Couper localement les buissons

PRIORITE



STRATEGIE

Contractualisation pour travaux d'entretien

Objectif de l'action :

Entretien des prés salés existants

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

Surface de selins

Descriptif de l'action :

Couper les buissons situés en lisière des selins (ombrage)

Indicateurs d'évaluation de l'action

Surface débroussaillée

Habitats/espèces visées : Pré salé continental

- Acteurs de la mise en œuvre : CEPA
- Cadre politique : Natura 2000
- Types de financements mobilisables : contrat N2000 (FEADER, Etat) A32305R

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

Maintien de l'emprise des haies et bosquets en coupant les jeunes buissons qui s'implantent à proximité immédiate des zones salées. Ramassage des branches et dépôt dans les haies et bosquets existants. Un passage tous les 5 ans suffit.

Territoire concerné : Ensemble de périmètre Natura 2000

Surface d'application : 13 ha

Budget prévisionnel global : 3 000 euros

Opérations associées : SE 1 : *Mettre en place un réseau d'indicateurs de suivi*

GH 5 : Planter des haies

PRIORITE



STRATEGIE

Contractualisation pour travaux de restauration

Objectif de l'action :

Restaurer le réseau de haie

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

Réseaux d'indicateurs (cf. SE1)

Descriptif de l'action :

Plantation de haies

Indicateurs d'évaluation de l'action

Linéaire de haies

Habitats/espèces visées :

Pré salé continental

▪ Acteurs de la mise en œuvre : CEPA, Commune, CRPF, Chasseurs

▪ Cadre politique : Natura 2000

▪ Types de financements mobilisables :
Contrat N2000 (A32306P, A32306R),
Conseil général Commune

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

Laisser se développer les haies existantes.

Plantation de 1500 mètres de haie simple réparties sur le site et la zone d'action. Les haies ne doivent pas être trop près des zones salées. Leur localisation précise dépendra des résultats de la négociation sur le foncier et se fera donc progressivement.

Utilisation d'essences locales adaptées au sol marneux uniquement :

Pour les arbustes : Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Viorne lantane (*Viburnum lantana*), Fusain (*Evonymus europaeus*), Troène (*Ligustrum vulgare*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Aubépine (*Crataegus monogyna*)

Pour les arbres, essences préconisées par la charte Natura 2000 : Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), Charme (*Carpinus betulus*), Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Erable plane (*Acer platanoïdes*), Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), Merisier (*Prunus avium*), Saule blanc (*Salix alba*), Saule marsault (*Salix gr. caprea*), Arbres fruitiers (vergers) : tous

Paillage écologique biodégradable (fibres végétales/amidon).

Territoire concerné : zone natura 2000 sauf zone salée

Surface d'application : 1500 ml

Budget prévisionnel global : 20 €/ml, soit 30 000 €(répartis sur 3 années)

Opérations associées : AD3 : Préserver les zones humides environnantes

GH 6 : Faire pâturer le site

PRIORITE

★ ★

STRATEGIE

Contractualisation pour travaux d'entretien

Objectif de l'action :

Favoriser une agriculture pastorale

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

Occupation du sol

Descriptif de l'action :

Mise en place d'équipement pastoraux

Indicateurs d'évaluation de l'action

Présence de pâturage sur le site

Habitats/espèces visées :

Pré salé continental

▪ Acteurs de la mise en œuvre : Agriculteurs, commune, CEPA

▪ Cadre politique : Natura 2000

▪ Types de financements mobilisables :
Contrat N2000 (FEADER, Etat) A32203P, A32203R

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

Création progressive de trois parcs de pâturage :

Parc 1 : parcelles YN17+YN32 – 1085 m de périmètre, 6 ha

Parc 2 : parcelles YN30 + YN21 +YN22 (+ YN31 ?) – 1225 m de périmètre, 7,5 ha

Parc 3 : parcelles YN 33+YN15+YN26 – 1400m, 10,5 ha

Pose d'une clôture classique fil barbelé 3 rangs.

Territoire concerné : zone Natura 2000 et zone d'action

Surface d'application : 3 710 ml

Budget prévisionnel global : 20 €/ml soit 74 500 €

Clôture Parc 1 : 22 000 euros

Clôture Parc 2 : 24 500 euros

Clôture Parc 3 : 28 000 euros

Opérations associées : GH 5 : Planter des haies

FA1 : Diffuser une lettre d'information

PRIORITE

★ ★

STRATEGIE

Communication

Objectif de l'action :

Informers les habitants du secteur

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

Non défini

Descriptif de l'action :

Diffusion d'une lettre d'information

Indicateurs d'évaluation de l'action

Réalisation de la lettre

Habitats/espèces visées :

Pré salé continental

- Acteurs de la mise en œuvre : CEPA
- Cadre politique : Natura 2000
- Types de financements mobilisables
Animation N2000 (DIREN)

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

Réalisation d'un A3 recto-verso en couleur présentant l'état d'avancement de la mise en oeuvre de Natura 2000 sur le site

Diffusion par distribution en même temps que les bulletins municipaux aux habitants par ordre de priorité :

De la commune (1000 foyers).

De la commune de Gerzat (3500 foyers)

De la communauté de communes (8000 foyers)

Réalisation d'une fiche de présentation du site pour mise en ligne sur les sites Internet des communes concernées.

Territoire concerné : zone Natura 2000

Surface d'application : commune de St-Beauzire, de Gerzat, communauté de communes Limagne d'Ennezat

Budget prévisionnel global : 6 500 €

rédaction : 1 500 euros

reproduction : 5000 euros

diffusion : 0 euros

Opérations associées : GH2 (pose de panneaux d'information sur le site)

FA2 : Organiser des visites guidées

PRIORITE



STRATEGIE
Communication

Objectif de l'action :

Informers les habitants du secteur

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

Non défini

Descriptif de l'action :

Projet pédagogique sur le marais

Indicateurs d'évaluation de l'action

Nombre d'élèves participant

Habitats/espèces visées :

Pré salé continental

▪ Acteurs de la mise en œuvre : structure d'animation nature

▪ Cadre politique : Natura 2000

▪ Types de financements mobilisables : Animation N2000 (DIREN)

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

Montage d'un petit projet pédagogique avec l'école de St-Beauzire sur le thème de l'eau et du marais salé – animation en classe et animation sur le terrain

Elaboration d'un support pédagogique pour les enfants sur les sources salées.

Proposer la visite des deux sites « marais de Lambre » et « marais de St-Beauzire » lors des opérations d'animation nature et renforcer le partenariat avec la commune de Gerzat et la LPO en ce sens.

Territoire concerné : zone Natura 2000

Surface d'application : école primaire de St-Beauzire

Budget prévisionnel global : 3 000 €

Opérations associées : *non*

SE1 : Mettre en place des indicateurs de suivi écologique

PRIORITE

★ ★

STRATEGIE

Evaluation

Objectif de l'action :

Surveiller l'état écologique du site
Evaluer l'impact des actions réalisées

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

Descriptif de l'action :

Mesurer une série d'indicateurs

Indicateurs d'évaluation de l'action

Taux de remplissage des indicateurs

Habitats/espèces visées :

Prés salés continentaux

- Acteurs de la mise en œuvre : Bureau d'étude, associations naturalistes
- Cadre politique : Natura 2000
- Types de financements mobilisables : Animation N2000 (DIREN)

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

Renseignement progressif des bioindicateurs prédéfinis :

Année n : renseignement des indicateurs généraux

Année n+x : renseignement progressif des indicateurs d'état écologiques

Indicateurs de Pressions
<i>Indicateurs de pression liés aux activités humaines</i>
Occupation du sol autour du site
Nombre d'exploitant agricoles
Nombre d'installation de gens du voyage
Surface de remblai
Nombre de chemin >1m traversant le site
Nombre d'étude d'incidences
<i>Indicateurs de pression liés à l'évolution naturelle</i>
Surface de roselière

Indicateurs d'Etat de l'environnement et des ressources naturelles
<i>Indicateurs d'état globaux</i>
Abondance des plantes de prés salés
Surface de selin
Qualité de l'eau dans la rase du marais
Végétation zone de travaux
Présence/absence de l'Agrion de Mercure
Population Oiseaux communs
Présence/absence de l'Agrion de Mercure
Présence/absence des papillons
<i>Indicateurs d'état liés à une action (réponse) précise</i>
Abondance des plantes de prés salés dans les zones de travaux
Surface de pré salé dans les zones de travaux
Population de lapin

Indicateurs de Réponse des acteurs locaux
<i>Indicateurs de réponse globaux</i>
Surface zone Natura 2000
Budget engagé
Production agricole
<i>Indicateurs de réponse liés à une action précise</i>
Niveau d'eau dans la rase du marais
Occupation du sol dans le site
Surface étrepée
Nombre de lapin prélevé

Territoire concerné : zone natura 2000

Surface d'application : 13 ha

Budget prévisionnel global : 18 000 €

Opérations associées : Toutes

AD1 : Maîtriser le selin parcelle YN26

PRIORITE

★ ★ ★

STRATEGIE

Maîtrise foncière ou d'usage

Objectif de l'action :

Restaurer la végétation

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

Zone de pré-salés réapparus

Descriptif de l'action :

Maîtriser la parcelle YN 26 (tout ou partie)

Indicateurs d'évaluation de l'action

Accord signé sur la parcelle

Habitats/espèces visées :

Prés salés continentaux

- Acteurs de la mise en œuvre : Collectivités locales
- Cadre politique : Natura 2000
- Types de financements mobilisables : fonds privés (mesure compensatoire)

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

2 possibilités :

Echange amiable de tout ou partie de YN26 contre une autre parcelle déjà propriété de la commune de St-Beauzire.

Acquisition de la parcelle dans le cadre de mesure compensatoire.

Territoire concerné : YN 26

Surface d'application : 3,133 ha

Budget prévisionnel global : 10 000 €/ha, soit 32 000 euros

Opérations associées : GH 6 : Planter des haies

AD2 : Faire signer la charte natura 2000

PRIORITE

★ ★ ★

STRATEGIE

Contractualisation pour non dégradation

Objectif de l'action :

Entretien des prés salés existants

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

Zone de pré-salés réapparues

Descriptif de l'action :

Faire signer la Charte Natura 2000 sur les parcelles privées

Indicateurs d'évaluation de l'action

Charte signée par les propriétaires et exploitants

Habitats/espèces visées :

Prés salés continentaux

- Acteurs de la mise en œuvre : CEPA
- Cadre politique : Natura 2000
- Types de financements mobilisables : Exonération TFNB

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

Envoyer la charte à chaque propriétaire et exploitant.

Territoire concerné : Ensemble du périmètre Natura 2000

Surface d'application : 13 ha

Budget prévisionnel global : inclus dans animation de la mise en œuvre (AD5)

Opérations associées :

AD3 : Préserver les zones humides environnantes

PRIORITE

★ ★

STRATEGIE

Contractualisation pour non dégradation

Objectif de l'action :

Connecter les zones humides

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

Bioindicateurs définis par SE1

Descriptif de l'action :

Conseil de gestion

Indicateurs d'évaluation de l'action

Nombre d'accords signés

Habitats/espèces visées :

Pré salé continental

- Acteurs de la mise en œuvre : DIREN
- Cadre politique : Natura 2000
- Types de financements mobilisables : Animation N2000 (DIREN)

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

Zone tampon autour du marais

Mettre en place à l'amiable, avec l'aide de la commune propriétaire des terrains, des modes de gestion adaptée (prairies, haies...) sur les parcelles voisines (YN 15, YN21, YN22, YN31) (Convention de gestion, baux ruraux à clauses environnementales...). La parcelle YN 15, comprenant des selins, doit être traitée en priorité.

Marais de Lambre

Négocier à l'amiable avec les propriétaires et exploitants des parcelles situées entre les deux marais le maintien des fossés et d'un rideau de roseaux, de haie ou de bande enherbée le long de ces fossés (circulation des Agrion de Mercure).

Selins des pistes de Ladoux

Mettre en place un accord amiable de gestion avec Michelin pour la préservation des selins situés sur les pistes de Ladoux.

Territoire concerné : bassin versant

Surface d'application : ND

Budget prévisionnel global : inclus dans animation de la mise en œuvre (AD5)

AD4 : Intégrer la partie du selin de la parcelle YN 11 dans les espaces verts de la ZAC

PRIORITE



STRATEGIE

Contractualisation pour non dégradation

Objectif de l'action :

Limiter la fragmentation des habitats

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

Bioindicateurs définis par SE1

Descriptif de l'action :

Définir une zone « d'espace vert » autour du selin

Indicateurs d'évaluation de l'action

Absence d'urbanisation

Habitats/espèces visées :

Pré salé continental

- Acteurs de la mise en œuvre : Biopôle
- Cadre politique : Natura 2000
- Types de financements mobilisables : Animation N2000 (DIREN)

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

Proposer au membre du copil un modèle d'urbanisation de ce secteur respectant les selins et définir précisément la zone retenue en « espace vert » en partenariat avec le biopôle et la Communauté de commune Limagne d'Ennezat.

Territoire concerné : YN 11, YN12

Surface d'application : ND

Budget prévisionnel global : inclus dans animation de la mise en oeuvre

Opérations associées : AD3 : agrandir la zone Natura 2000

AD5 : Mettre en oeuvre le document d'objectifs

PRIORITE

★ ★ ★

STRATEGIE

Contractualisation pour non dégradation

Objectif de l'action :

Sans objet

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

Bioindicateurs définis par SE1

Descriptif de l'action :

Suivi et gestion du projet

Indicateurs d'évaluation de l'action

Taux de réalisation des actions

Habitats/espèces visées :

Tous

- Acteurs de la mise en oeuvre : DIREN
CEPA
- Cadre politique : Natura 2000
- Types de financements mobilisables :
Animation N2000 (DIREN)

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

Gestion technique et financière du programme Natura 2000 sur ce site pour le compte de la DIREN.

Suivi global des procédures administratives liées à Natura 2000 .

Information du comité de pilotage sur l'avancement des actions.

Veille écologique sur les projets d'aménagements : information des porteurs de projets sur la sensibilité du site.

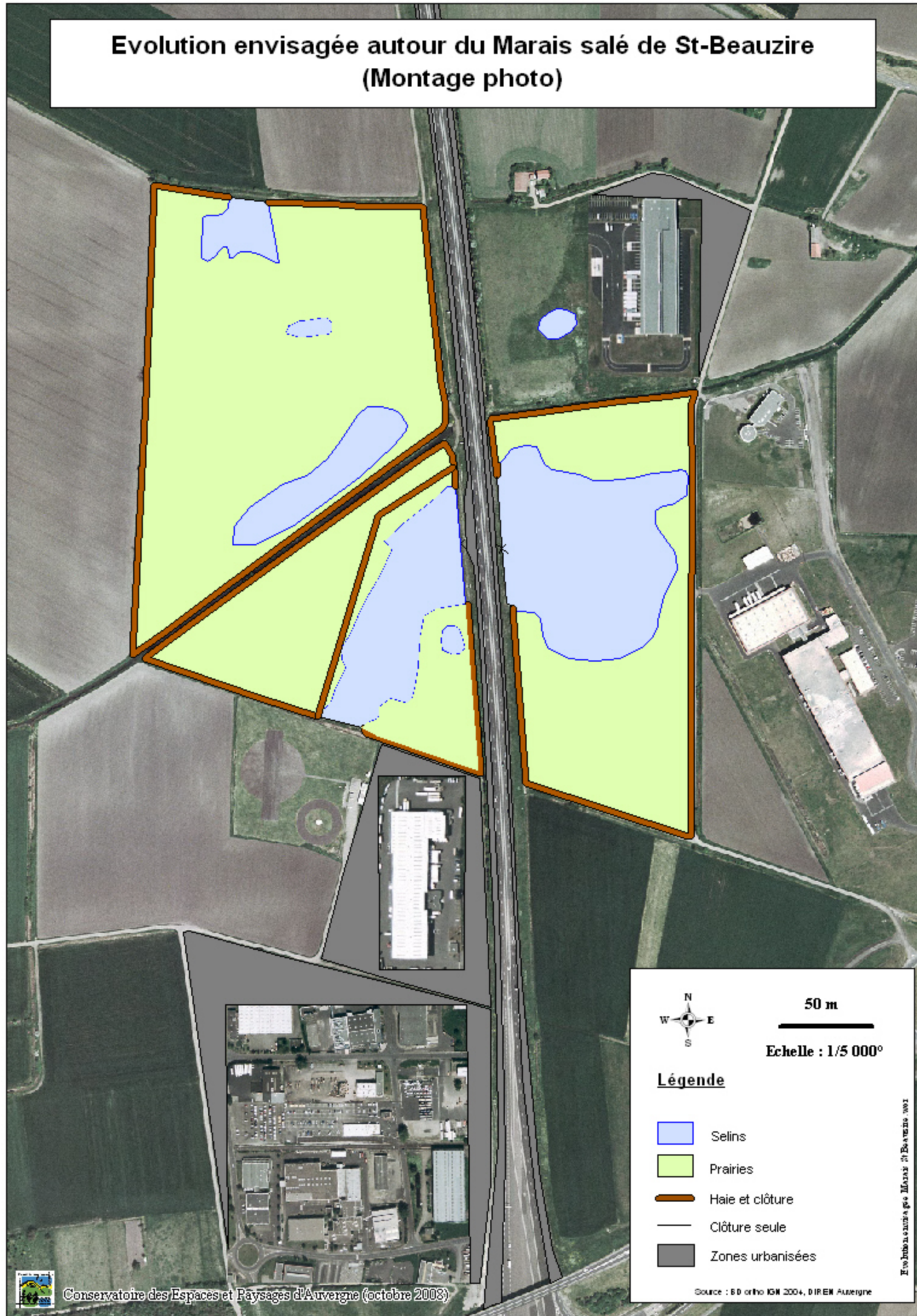
Territoire concerné : zone Natura 2000 et zone d'influence.

Surface d'application : site Natura 2000 et zone d'influence

Budget prévisionnel global : 4 500 €/an, soit 22 500 euros

Opérations associées : toutes

Evolution envisagée autour du Marais salé de St-Beauzire (Montage photo)



50 m

Echelle : 1/5 000°

Légende

-  Selins
-  Prairies
-  Haie et clôture
-  Clôture seule
-  Zones urbanisées



	2009				2010				2011				2012				2013				2014				TOTAL						
	financements				financements				financements				financements				financements				financements										
	Cont	Diren	Collec	autre	Cont	Diren	Collec	autre	Cont	Diren	Collec	autre	Cont	Diren	Collec	autre	Cont	Diren	Collec	autre	Cont	Diren	Collec	autre	Cont	Diren	Collec	autre			
TRAVAUX DE RESTAURATION	13 500 €	1 000 €	0 €	0 €	14 500 €	16 500 €	0 €	0 €	0 €	16 500 €	385 000 €	0 €	0 €	0 €	385 000 €	0 €	0 €	10 000 €	0 €	10 000 €	27 500 €	0 €	0 €	0 €	27 500 €	10 000 €	0 €	0 €	28 000 €	38 000 €	491 500 €
GH1 Supprimer le remblai		1 000 €		1 000 €				0 €			349 000 €			349 000 €			0 €		0 €											350 000 €	
GH2 Limiter l'accès aux véhicules	3 500 €			3 500 €	2 500 €			2 500 €						0 €																6 000 €	
GH3 Convertir les cultures en prairie				0 €	14 000 €			14 000 €			14 000 €			14 000 €																28 000 €	
GH4 Couper localement les buissons				0 €				0 €						0 €			3 000 €								3 000 €				0 €	3 000 €	
GH5 Planter des haies	10 000 €			10 000 €				0 €						10 000 €		10 000 €					10 000 €							10 000 €		30 000 €	
GH6 Faire pâturer le site				0 €				0 €			22 000 €			22 000 €							24 500 €				24 500 €			28 000 €	28 000 €	74 500 €	
SUIVIS ECOLOGIQUES ET ETUDES	0 €	3 000 €	0 €	0 €	3 000 €	0 €	3 000 €	0 €	0 €	3 000 €	0 €	3 000 €	0 €	0 €	3 000 €	0 €	3 000 €	0 €	0 €	3 000 €	0 €	3 000 €	0 €	0 €	3 000 €	0 €	3 000 €	0 €	3 000 €	18 000 €	
SE1 Mettre en place des indicateurs	3 000 €			3 000 €	3 000 €			3 000 €			3 000 €			3 000 €		3 000 €				3 000 €					3 000 €			3 000 €		3 000 €	18 000 €
VALORISATION SENSIBILISATION	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 500 €	0 €	0 €	2 500 €	0 €	2 500 €	0 €	0 €	2 500 €	0 €	3 500 €	0 €	0 €	3 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 000 €	0 €	0 €	1 000 €	9 500 €
FA1 Diffuser une lettre d'information				0 €	1 500 €			1 500 €			2 500 €			2 500 €		2 500 €			2 500 €										0 €	6 500 €	
FA2 Organiser des visites guidées				0 €	1 000 €			1 000 €						1 000 €		1 000 €			1 000 €							1 000 €		1 000 €		3 000 €	
CONDUITE ET SUIVI DE PROJET	0 €	4 500 €	0 €	0 €	4 500 €	0 €	4 500 €	0 €	0 €	4 500 €	0 €	4 500 €	0 €	32 000 €	36 500 €	0 €	4 500 €	0 €	0 €	4 500 €	0 €	4 500 €	0 €	0 €	4 500 €	0 €	4 500 €	0 €	4 500 €	54 500 €	
AD1 Maîtriser le selin parcelle YN26				0 €				0 €						32 000 €	32 000 €														0 €	32 000 €	
AD2 Faire signer la charte N2000				cf AD5				cf AD5						cf AD5		cf AD5												cf AD5	cf AD5	cf AD5	
AD3 Préserver les zone humides				cf AD5				cf AD5						cf AD5		cf AD5												cf AD5	cf AD5	cf AD5	
Intégrer la parcelle YN 11 dans les espaces verts de la ZAC				cf AD5				cf AD5						cf AD5		cf AD5												cf AD5	cf AD5	cf AD5	
AD5 Mettre en œuvre le Docob	4 500 €			4 500 €	4 500 €			4 500 €			4 500 €			4 500 €		4 500 €				4 500 €					4 500 €		4 500 €		4 500 €	22 500 €	
	13 500 €	8 500 €	0 €	0 €	22 000 €	16 500 €	10 000 €	0 €	0 €	26 500 €	385 000 €	10 000 €	0 €	32 000 €	427 000 €	0 €	11 000 €	10 000 €	0 €	21 000 €	27 500 €	7 500 €	0 €	0 €	35 000 €	10 000 €	8 500 €	0 €	28 000 €	46 500 €	573 500 €

Cont : contrat N2000 ou Maet, cofinancement Feader+Etat
Diren : crédit fonctionnement pour la mise en œuvre du docob
Collec : crédit des collectivités territoriales
autres (fonds privés)

IV – LES CONTRATS NATURA 2000

Liste des mesures adaptées aux actions de ce site Natura 2000

Code opération	Type de contrat	Code contrat Natura 2000	Intitulé
GH1	Contrat N2000	A32327P	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
	Contrat N2000	A32307P	Décapage ou étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles
	Contrat N2000	A32309P	Création ou rétablissement de mares
GH2	Contrat N2000	A32324P	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès
	Contrat N2000	A32326P	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
GH3	MAE T	AU_BEAU_HE1	Reconversion de culture en couvert herbacée
	MAE T	AU_BEAU_HE2	Reconversion de culture en prairie de fauche
	Contrat N2000	A32304R	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
GH4	Contrat N2000	A32305R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
GH5	Contrat N2000	A32306P	Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
	Contrat N2000	A32306R	Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers
GH6	Contrat N2000	A32203P	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
	Contrat N2000	A32303R	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique

V – LA CHARTE NATURA 2000



CHARTRE NATURA 2000 sur le site
FR 8301037 « Marais salé de St-Beauzire »

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements sur les milieux suivants :
(Cocher les **milieux** sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

ENGAGEMENTS

TOUS MILIEUX

Engagements soumis à contrôles

① Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou à ses prestataires pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels. La structure animatrice m'informera préalablement des dates et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations. Elle fournira au signataire les informations d'ordre écologique disponibles pour les parcelles engagées (carte des habitats, inventaires faunistiques et floristiques...) ; et les éléments de gestion préconisés dans le DOCOB.

Point de contrôle : Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse.

② Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte). Cette information préalable ne sera nécessaire que si l'intervenant peut avoir des pratiques contraires aux dispositions de la charte.

Point de contrôle : Possession d'un exemplaire de la charte par le prestataire.

③ Ne pas remblayer le terrain naturel.

Point de contrôle : sol naturel affleurant (sur place).

④ Ne pas drainer la parcelle engagée. Je m'autorise seulement à entretenir les fossés existants (cours d'eau exclus) selon le principe « vieux fonds, vieux bord »

Point de contrôle : contrôle sur place.

LES SELINS (prés salés relevant de la Directive « Habitats »)

Engagements soumis à contrôles

① Ne pas détruire le couvert herbacé par destruction mécanique ou chimique (labour, désherbage chimique, construction urbaine...)

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de retournement et autres destructions.

② En l'absence de réglementation des boisements, ne pas faire de plantations forestières sur les selins.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de plantation.

□ LES ZONES TAMPONS (cultures et friches autour des selins)

Engagements soumis à contrôles

① En l'absence de réglementation des boisements, ne pas planter les espèces ci -après : peuplier hybride, résineux (tous types), robiniers (acacia), arbustes horticoles, Renouée du Japon (cf.annexe).

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de plantation d'espèce indésirable.

② Ne pas protéger les berges (gravats, enrochement...).

Point de contrôle : Contrôle sur place d'absence de protection.

le :, à.....
signature du ou des propriétaires

le :, à.....
signature du ou des ayants droit

RECOMMANDATIONS

Les **recommandations** ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques par types de milieux naturels, qui ne font pas l'objet de contrôle administratif.

TOUS MILIEUX

- Limiter les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants ou épandages aux abords des habitats d'intérêt communautaire.
- Informer la structure animatrice natura 2000 de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire.

LES SELINS

- Ne pas fertiliser les selins
- Limiter au maximum la pénétration d'engins motorisés

LES ZONES TAMPONS

- Reconvertir les cultures en couvert permanent (prairie, jachère...)
- Mettre en place des bandes enherbées le long de la rase du marais et des fossés.

ANNEXE : LISTE DES ESSENCES FORESTIERES AUTORISEES EN CAS DE PLANTATION EN ZONE INTERSTITIELLE (HORS HABITAT RELEVANT DE LA DIRECTIVE)

Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)
Charme (*Carpinus betulus*)
Chênes pedonculé (*Quercus robur*)
Erable plane (*Acer platanoïdes*)
Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)
Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)
Merisier (*Prunus avium*)
Saule blanc (*Salix alba*)
Saule marsault (*Salix gr. caprea*)

Arbres fruitiers (vergers) : tous

VI – LE SUIVI SCIENTIFIQUE

Les indicateurs suivants devront être renseignés (liste indicative pouvant être complétée) :

Indicateurs de Pressions
<i>Indicateurs de pression liés aux activités humaines</i>
Occupation du sol autour du site
Nombre d'exploitant agricoles
Nombre d'installation de gens du voyage
Surface de remblai
Nombre de chemin >1m traversant le site
Nombre d'étude d'incidence
<i>Indicateurs de pression liés à l'évolution naturelle</i>
Surface de roselière

Indicateurs d'Etat de l'environnement et des ressources naturelles
<i>Indicateurs d'état globaux</i>
Abondance des plantes de prés salés
Surface de selin
Qualité de l'eau dans la rase du marais
Présence/absence de l'Agrion de Mercure
Population Oiseaux communs
Présence/absence des papillons
<i>Indicateurs d'état liés à une action (réponse) précise</i>
Abondance des plantes de prés salés dans les zones de travaux
Surface de pré salé dans les zones de travaux
Population de lapin

Indicateurs de Réponse des acteurs locaux
<i>Indicateurs de réponse globaux</i>
Surface zone Natura 2000
Budget engagé
Production agricole
<i>Indicateurs de réponse liés à une action précise</i>
Niveau d'eau dans la rase du marais
Occupation du sol dans le site
Surface étrépie
Nombre de lapin prélevé